

Orléans, le 27 Août 2009

**Eric MICHON**  
**IA-IPR Education Musicale**

à

**Mesdames et Messieurs les Professeurs**  
**D'Education Musicale et de Chant Choral**

Chers collègues,

Une nouvelle année scolaire débute et c'est toujours une aventure particulière : nouvel emploi du temps, nouveaux collègues, nouvelle promotion d'élèves de 6<sup>ème</sup>, retrouvailles avec les anciens... J'espère que ce début d'année se déroulera sous les meilleurs auspices pour chacun d'entre vous.

Une nouvelle rentrée c'est aussi – de plus en plus fréquemment ! – de nouvelles évolutions de notre système éducatif : c'est particulièrement vrai cette année. La rentrée 2009 inaugure en effet la mise en œuvre des nouveaux programmes d'éducation musicale mais aussi l'enseignement obligatoire d'histoire des arts et le nouveau Diplôme National du Brevet, autant d'évolutions qui vont concentrer toute notre attention dans les mois qui viennent. Vous trouverez à la fin de cette lettre un ensemble de références et de liens vous permettant de consulter les textes officiels. Michel RENAULT, IA-IPR bien connu en poste dans l'académie de Limoges avec extension sur Orléans-Tours et moi-même tenterons de vous apporter toute l'aide requise pour vous faciliter la tâche.

#### **Les réunions de rentrée :**

Elles auront lieu, comme chaque année, à la mi-septembre ; un ordre de mission pour vous rendre à cette importante échéance a d'ores et déjà du vous parvenir. Vous pouvez consulter dates, lieux et horaires sur les pages « musique » du site académique (adresse en annexe). Cette rencontre sera également pour vous l'occasion de vous associer si vous le souhaitez à l'un des projets chorals mis en place dans le cadre du festival académique 2010.

#### **L'enquête annuelle de rentrée**

Elle vous a été transmise sur votre adresse électronique professionnelle ; elle est également téléchargeable sur la page d'accueil du site académique « Musique ». Je vous remercie de bien vouloir la renseigner et me la retourner – toujours par voie électronique – **avant le 14 septembre**, délai de rigueur.

#### **Les nouveaux programmes d'éducation musicale**

J'ai déjà eu l'occasion d'en faire très largement devant vous exégèse et analyse détaillées. Je ne souhaite pas ici vous imposer un « Nième » commentaire de ce texte qui engage fortement notre discipline pour la décennie à venir et vous en rappellerai simplement les orientations majeures :

- la primauté des pratiques vocales : toutes les mises en situation de pratique musicales des élèves, travail sur les œuvres inclus, doivent s'appuyer sur la voix. Un chapitre particulièrement important des

documents d'accompagnement récemment mis en ligne – cf. en annexe – est consacré à cette question fondamentale.

- Dans la même logique, le projet musical d'interprétation et de création contribue par la pratique vocale, éventuellement enrichie de ressources instrumentales, à l'acquisition des objectifs visés par la séquence d'apprentissage mise en œuvre. C'est ce qui le différencie de l'orientation précédente qui faisait du chant une activité sans lien nécessaire autre que purement vocal avec les apprentissages visés.
- la priorité donnée au développement de compétences musicales chez les élèves : toutes les situations pédagogiques construites par le professeur concourent à la construction des compétences traduites par les tableaux présentés dans le texte officiel – conçus comme un véritable référentiel.
- De manière corollaire, la cohérence des séquences d'apprentissage est assurée par la mise en œuvre d'objectifs communs aux différentes situations d'apprentissage – projet musical, pratiques d'écoute.
- le développement d'une culture musicale et artistique qui doit inscrire les œuvres étudiées dans un contexte plus large, artistique et esthétique, si possible en lien avec le nouvel enseignement d'histoire des arts.

### **Le socle commun et la validation par compétence en éducation musicale**

J'attire votre attention sur cet aspect irréversible de la rénovation de notre système éducatif : la validation du Socle pour l'obtention du DNB, qui ne sera effective dans sa totalité qu'à la rentrée 2010, est déjà pour partie en vigueur à travers le B2I (pilier 4) et le niveau A2 du cadre européen de référence pour les langues (pilier 2). A ce sujet, j'insiste sur l'importance de l'implication de l'éducation musicale dans la validation du B2I.

Cette année, un livret de compétences devra être rempli, pour lequel toutes les disciplines seront concernées. Le lien entre l'évolution du programme de notre discipline et l'évaluation des élèves par compétences ne vous échappera pas ; il convient ainsi d'entrer le plus rapidement possible dans cette logique – les réunions de rentrées porteront pour une part sur cette problématique essentielle de notre enseignement.

### **La mise en œuvre de l'enseignement de l'histoire des arts et son évaluation au D.N.B.**

#### Mise en œuvre de ce nouvel enseignement

L'enseignement de l'histoire des arts au collège a été conçu de manière chronologique en s'appuyant sur le programme d'Histoire ; ceux d'Arts Plastiques et d'Education Musicale suivent une autre logique. Il convient dès lors d'articuler ces deux conceptions ; on recherchera ainsi, aussi souvent que possible – à minima dans une séquence par niveau chaque année -, les convergences qui permettent la construction d'apprentissages transversaux, plus particulièrement avec les Lettres, l'Histoire et les Arts plastiques mais pas seulement. Une démarche de projet pourra opportunément présider à la conception d'une séquence reliant différentes disciplines et donner lieu à des productions d'élèves. L'évaluation du travail pourra se fonder sur ces travaux. En classe de Troisième, les œuvres musicales choisies dans ce cadre transdisciplinaire devront impérativement être en rapport avec la période étudiée en Histoire (le XXe siècle et notre époque), ce qui ne présente bien évidemment aucune difficulté.

#### Prise en compte au D.N.B. : extrait de l'arrêté du 9 juillet 2009

*«L'oral d'histoire des arts se déroule dans l'établissement en cours d'année scolaire, au moment jugé opportun par l'équipe pédagogique, le cas échéant lors d'une séquence pédagogique dont il constitue un des moments d'enseignement. La note obtenue à l'oral d'histoire des arts est affectée d'un coefficient 2.»*

*Pour la session 2010 (...), l'oral d'histoire des arts fait l'objet d'une expérimentation dans tous les établissements (...). Si l'élève le choisit, les points au-dessus de la moyenne de 10 sur 20 sont pris en compte pour l'attribution du brevet (...).*

## Formation continue et animations pédagogiques

### - *Stage nouveaux programmes*

Il est proposé comme l'année dernière selon le principe de la candidature individuelle ; il appartient donc à chacun de s'y inscrire sur le site académique, et ce avant la fin du mois. Dates retenues : du mardi 23 au jeudi 25 mars 2010. Son contenu visera bien sûr une appropriation facilitée du nouveau programme avec une insistance particulière sur les pratiques vocales et la construction de séquences.

### - *Animations départementales TICE*

Mises en place pour la troisième année consécutive, ces animations vous sont proposées pour vous aider à exploiter dans vos classes les ressources numériques et outils logiciels disponibles. Sans contenu prédéterminé, elles sont conçues pour s'adapter à vos besoins ; il est vivement conseillé de prendre contact en amont avec le membre référent du groupe TICE pour votre département afin de lui faire part de votre demande, à laquelle il pourra ainsi être plus aisément répondu.

- Mercredi 18 novembre 14h-17h : Châteauroux – Sébastien GION (adresse académique)
- mercredi 25 novembre 14h-17h : Chartres – Sébastien BOUVET (adresse académique)
- mercredi 9 décembre 14h-17h : Bourges – Alain BERTHET (adresse académique)
- mercredi 3 février 14h-17h : Blois – Alain BERTHET (adresse académique)
- mercredi 10 mars 14h-17h : Tours – Alain BERTHET (adresse académique)
- mercredi 24 mars 14h-17h : Orléans – Luc SCHWAB (adresse académique)

### - *Préparation des rencontres chorales 2010*

Comme chaque année, une demi-journée de travail à l'échelon départemental vous sera proposée si vous participez au festival académique de chant choral.

## L'association *Schoralia Région Centre*

Elle a pour vocation, depuis plus de vingt ans, d'organiser les rencontres chorales de fin d'année et de permettre les regroupements inter-collèges. N'hésitez pas à rejoindre les cent soixante établissements qui se fédèrent chaque année dans ce cadre tant associatif qu'institutionnel ; vous trouverez sur le site académique les coordonnées de vos collègues qui, dans chaque département, prennent en charge cette organisation.

## Programme 2010 de l'épreuve facultative du baccalauréat

Outre la Symphonie No 41 « Jupiter » de Mozart et le corpus de sept chansons françaises, la *Fanfare for de common man* d'Aaron COPLAND est cette année au programme. Un ensemble de documents multimédias sera très prochainement mis à votre disposition sur le site académique : cette œuvre permet en effet d'aborder le contexte de la création d'une identité musicale américaine dans la première moitié du XXe siècle, aspect souvent oublié de l'histoire de la musique occidentale qui, de surcroît, peut constituer le point de départ d'un travail transdisciplinaire dans le cadre de l'histoire des arts.

Il me reste à vous souhaiter une excellente année scolaire, riche en projets et en succès musicaux et pédagogiques. Bonne rentrée à tous !

Cordialement



**E. MICHON**  
IA-IPR Education Musicale

**ANNEXES page suivante**

## ANNEXES

### 1. Les professeurs ressource de l'Académie (contact : adresse académique) :

- Chargée de mission d'inspection : Madame **Delphine BORDAT**, Lycée Alain Fournier Bourges (18)
- Coordonnateurs académiques chant choral : Madame **Florence LE SIGNOR**, collège Raoul Rebout Montlouis s/Loire (37) et Monsieur **Jean-Michel NICOLAS**, collège Pablo Neruda Saint Pierre des Corps (37)
- Interlocuteur académique TICE, Wiki : Monsieur **Alain BERTHET**, collège (45)
- Webmaster : Madame **Florence LE SIGNOR**, collège Raoul Rebout Montlouis s/Loire (37)

### 2. Ressources académiques :

- Site académique : [www.ac-orleans-tours.fr/musique](http://www.ac-orleans-tours.fr/musique)
- Wiki: <http://musique.tice.ac-orleans-tours.fr/php5/wikiacad/doku.php>

### 3. Où trouver les textes de référence ?

- Nouveaux programmes d'éducation musicale : B.O. spécial No 6 du 28 août 2008
- Documents d'accompagnement du programme d'éducation musicale :  
<http://www.educnet.education.fr/musique/index.htm>
- Arrêté d'organisation de l'enseignement de l'Histoire des Arts : B.O. No 32 du 28 août 2008
- Circulaire concernant la mise en œuvre de l'Histoire des Arts : No 2008-059 du 29 avril 2008
- Socle commun de connaissances et de compétences : B.O. No 29 du 20 juillet 2006
- Diplôme National du Brevet : Arrêté du 9 juillet 2009, B.O. No 31 du 27 août 2009  
<http://www.education.gouv.fr/cid42635/mene0916156a.html>